

Séance du Conseil municipal du 11 octobre 2022

Date de la convocation du Conseil municipal : 05 octobre 2022

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 27

Date d'affichage : 19 octobre 2022

L'an deux-mille vingt-deux et le onze octobre, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

21 Membres présents :

| | | | |
|-------------|----------------|-------------------|-----------|
| COMMUN | LAGRANGE | DAUPHIN-GUTIERREZ | JASSERAND |
| SEDDAS | KOUZOUPIS | | GARABED |
| DONZELOT | COUVRAT | EYNARD | SEGUIN |
| | MARIE-BROUILLY | | |
| HODZIC | BIGAUT | | SOUGH |
| MAITRE | | DOUCET | BARRAL |
| PATOUILLARD | RIVET | MOULARD | |

06 Membres absents excusés :

| | | | |
|----------|-----------|-------|---------|
| DORVEAUX | MARILLIER | GIRIN | DELORME |
| MICHAUX | MANTOUX | | |

06 Pouvoirs :

| | | |
|-----------|-----------------|-----------|
| DORVEAUX | Donne pouvoir à | DONZELOT |
| MARILLIER | Donne pouvoir à | GARABED |
| GIRIN | Donne pouvoir à | KOUZOUPIS |
| DELORME | Donne pouvoir à | JASSERAND |
| MICHAUX | Donne pouvoir à | COUVRAT |
| MANTOUX | Donne pouvoir à | MAITRE |

Délibération n° 20221011-3/ 7.5.3

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DES CADETS DE LA GENDARMERIE - PARTICIPATION FINANCIERE A LA FORMATION D'UN JEUNE MARCYLLOIS

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des actions menées par les réservistes citoyens de la Gendarmerie du Rhône, une association des Cadets de gendarmerie a été mise en place.

Les Cadets de gendarmerie s'adressent aux jeunes filles et garçons de 15 à 17 ans qui souhaitent s'engager volontairement sur une dizaine de jours au cours de l'année scolaire, au sein de la gendarmerie.

Après un séjour de cohésion en 2022, plusieurs jeunes se sont engagés pour leur mission d'intérêt général dans les Cadets de la Gendarmerie du Rhône.

La collectivité a été informée qu'un jeune Marcylois a été retenu pour ce parcours de 84 heures au sein des Cadets du Rhône pour l'année 2022/2023.

Aussi, l'association sollicite la commune en vue de l'établissement d'un partenariat pour l'aider dans l'encadrement de ce jeune par le biais d'une subvention pouvant aller jusqu'à 1000/1500 € par cadet pour cette période 2022/2023, en soutien à ce jeune afin de lui permettre de poursuivre son parcours dans de bonne condition par la prise en charge de la partie matérielle de son engagement.

La convention est d'une durée de 1 an.

Afin de participer financièrement à la formation de ce jeune, Monsieur le Maire propose que la commune s'engage à hauteur de 500 €.

Il convient également de désigner un membre du Conseil qui siègera au Conseil d'Administration de l'association des cadets de la gendarmerie Nationale du Rhône sans voix délibérative. Monsieur le Maire propose de désigner Yves JASSERAND pour cette fonction, dans la mesure où il est le correspondant défense de la commune.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membre :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer** la convention de partenariat avec l'association des Cadets de la gendarmerie du Rhône ;
- **DIT** que la participation financière de la commune sera de 500 €, les crédits suffisants étant inscrits au budget primitif 2022 ;
- **DESIGNE** Yves JASSERAND afin de représenter la commune au Conseil d'Administration de l'association des cadets de la gendarmerie Nationale du Rhône.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Loïc COMMUN.



Le secrétaire de séance,
Luc SEGUIN.